



ANNIVERSAIRE

Règlement intérieur

Comme tout aventurier ou fêtard, un code de conduite est à respecter en s'embarquant à l'Aventure Anniversaire de Rati Riti Ralla.

Chers chevaliers, princesses, pirates, héros, célébrités, fées, animaux, gnomes, animaux, créatures magiques que vous êtes, prenez connaissance de ce règlement et signez-le, pour que chacun puisse vivre cette aventure en sécurité et dans un environnement sain.

L'équipe de Rati Riti Ralla se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'exclure du centre sans remboursement, temporairement ou définitivement, toute personne ne respectant pas ce règlement ou ayant un mauvais comportement.

1. Rati Riti Ralla propose d'organiser des fêtes d'anniversaire sur mesure pour enfants, ainsi que des fêtes pour adolescents et adultes (sous réserve). Une prestation de base pour les enfants jusqu'à 12 ans consiste en une après-midi de trois heures, comprenant un *thème* ou une *animation* (jeux, chasse au trésor, Aventure Kalévala, atelier d'arts plastiques, sauna, cirque, cowboys et indien, maquillage facial, concours Miss ou Mister Moche, ou autre), *mise à disposition d'une salle de 65m2, goûter, décoration* de base et *pochettes cadeaux*.
2. Aucune réservation n'est définitive qu'après le règlement d'un acompte de 30 (trente) euros au minimum 15 (quinze) jours avant la date prévue. Il ne sera rendu qu'en cas d'annulation à cause de *force majeure*. Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre d'enfants confirmé 3 (trois) jours avant la date de l'événement sera comptabilisé.
3. **La présence d'au moins un adulte responsable, et cela pendant toute la durée de l'événement, est obligatoire pour tout anniversaire d'un enfant de moins de 18 ans** (jusqu'à 12 ans, l'adulte doit rester surveiller les enfants en permanence dans la salle de réception et à l'extérieur; pour les plus de 12 ans, nous mettons à disposition des parents une pièce calme dans les locaux du centre pour assurer une présence et une disponibilité parentales si nécessaires). Tout enfant participant à l'anniversaire reste sous la responsabilité de l'adulte ou des adultes accompagnateur(s).
4. Le parent accompagnant est également responsable de l'organisation du départ des enfants : pour la sécurité et le bon déroulement des départs, une fois la fête finie, nous vous demandons de rester jusqu'à la fin pour raccompagner tous les enfants et veiller à ce qu'ils repartent avec un adulte connu et autorisé. Aucun mineur de moins de 18 ans ne sera autorisé de partir seul.

5. L'entrée est gratuite aux adultes accompagnants. Les frères et sœurs prenant part aux festivités et activités (animation et goûter) sont considérés comme des participants payants à part entière (*sauf les enfants de moins de 4 ans*).
6. Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des bâtiments ainsi qu'à la proximité des enfants et des aires de jeux. Un cendrier est mis à disposition à l'extérieur.
7. Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées ; de proposer ou d'offrir des boissons alcoolisées à des mineurs de moins de 18 ans ; de se trouver en état d'ivresse manifeste dans les lieux publics.
8. Toute dégradation faite aux bâtiments, au matériel ou aux jeux par un enfant ou un adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnateur ou de la personne désignée comme responsable.
9. Toute personne, enfant ou adulte, se trouvant dans l'enceinte du centre doit respecter les lieux, les autres personnes ainsi que la tranquillité des animaux et de la nature environnante. Tout écart de conduite sérieux pourra entraîner à l'exclusion temporaire ou définitive du centre et amener à des poursuites.
10. Tout comportement dangereux, violent ou irrespectueux est interdit. Au cas de comportement à risque, l'adulte accompagnateur ou la personne désignée responsable doit faire tout son possible pour calmer la situation, modérer et, au cas échéant, demander de l'aide au personnel du centre.

Date et signature de l'adulte accompagnateur :

*Je m'engage à respecter
et faire respecter le présent
règlement intérieur.*

Signature de l'enfant : _____

*Je m'engage à bien me comporter et
respecter les personnes, les animaux et
les lieux.*